

L'an deux mille dix, le 26 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr DELPECH, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 août 2010

Présents : MM. DELPECH M., FABRE G., MIGNAT J.P., Mme DUMARTIN M.D., LAVILLE E., BARAS J., ROQUES S.

Absents : FABRE FALRET Ph. pouvoir à Michel Delpech, FOURY M., BLUM J.F., Mme ZOGRAPHOS V.

Secrétaire de séance : Guy Fabre

ORDRE DU JOUR :

1. P.L.U.
2. urbanisme et C.U.
3. Achat de chemins par la commune
4. présentation du dossier de candidature à l'association « Un des plus beau village de France »
5. travaux dans l'Abbaye
6. Questions diverses

Mr Delpech interroge les élus pour connaître leurs remarques ou oppositions concernant le dernier compte rendu. Aucune remarque n'est formulée, le P.V. est donc approuvé à 8 voix pour.

Mr Guy Fabre est désigné comme secrétaire de séance.

1/ P.L.U.

Le Maire expose au Conseil les problèmes qui ont été évoqués lors de la réunion tenue fin juin en présence du Sous Préfet, concernant le périmètre définitif. Un certain nombre de propositions ont été faites par la commune pour intégrer des zones et 1AU ou 2AU.

1. les difficultés viennent essentiellement des services de la D.D.T. qui estiment que le total des surfaces ouvertes à la construction est très important et dépasse de loin les besoins si l'on se réfère à l'objectif d'une population de 280 habitants à échéance 2025. A cela la commune rétorque qu'ouvrir des possibilités ne veut pas dire construire la totalité de la zone, loin de là. Si on limite l'offre géographiquement à quelques endroits on est certains de perdre des projets d'installation.
2. de plus il est nécessaire de faire procéder pour chaque zone ouverte à l'urbanisation à une étude d'impact environnementale, en raison entre autre de la zone Natura 2000. Le bureau d'étude n'ayant pas prévu ces études dans sa proposition initiale il faudrait donc un avenant au contrat.
3. enfin la lutte contre l'incendie doit être prévue ce qui nécessitera de multiplier les points d'eau sous formes de réserves de 120 m³

D'ores et déjà le Maire propose au Conseil d'envisager d'installer une réserve à Pailhès (voire 2), une à Trassac, une prise d'eau à Monteils dans le Célé, près du pont, quel que soit l'avenir du P.L.U.

Des devis indiquent que les réserves de 120 m³ ont un coût compris entre 5 et 6 000 € T.T.C. L'investissement total serait d'environ 25 000 €. Pour ce qui est de la prise d'eau à Monteils, le maire fera estimer les travaux. Mr le Sous Préfet a indiqué que des aides étaient envisageables pour ces réserves.

Reste enfin à régler le problème de l'implantation de ces bâches. Comme la commune ne possède pas de terrain aux endroits envisagés, il faudrait bien pouvoir en acquérir et tout d'abord définir l'emplacement le plus adéquat.

Tous ces problèmes non résolus à ce jour conditionnent la poursuite du P.L.U. que plusieurs conseillers contestent désormais. Dans ces conditions le maire demande au Conseil de bien vouloir se positionner sur la poursuite du P.L.U. :

Résultat du vote : 4 voix pour, 2 contre et une abstention, il est donc décidé de continuer.

Concernant la défense incendie, le Conseil, après en avoir délibéré autorise le Maire :

- à rechercher des terrains susceptibles de recevoir ces réserves,
- à rechercher tous les financements liés à cette opération de sécurité.

Résultat du vote : pour 7 contre 0

Les engagements financiers et les autorisations de réalisation seront présentés lors d'un prochain conseil afin d'être opérationnels pour l'été prochain.

Concernant le P.L.U., le Conseil après en avoir délibéré décide d'autoriser le maire à :

- faire procéder aux études d'impact environnemental sur les zones envisagées.

Résultat du vote : 4 voix pour, 3 abstentions.

2/ URBANISME ET C.U.

Mr et Mme Canovas envisagent une vente de leurs terrains cadastrés AW 155 - 156 - 160 en 2 lots. La demande de déclaration préalable pour division de parcelle a été refusée car dans le passé la commune avait mis une réserve sur la parcelle AW 155. La procédure de levée de réserve étant relativement longue (s'apparentant à une enquête publique) Mr et Mme Canovas ne voulant pas perdre de temps proposent à la commune de lui céder gratuitement la parcelle AW 155 qui jouxte un chemin communal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, considérant que cette donation ne résoudrait pas le problème de Mr et Mme Canovas décide de ne pas accepter la donation et d'entreprendre immédiatement les démarches pour lever la réserve foncière.

C.U. : une parcelle appartenant à Mme Rigal, classée NB au P.O.S. a vu une demande de C.U. refusée pour cause de mitage. Le Conseil souhaite intégrer cette zone dans le P.L.U. en 1 A.U. Avant de décider de passer outre la décision de l'A.B.F., le Conseil mandate Mr Mignat pour reprendre le dossier avec la D.D.T. afin de trouver une solution négociée.

3/ ACHAT DE CHEMINS PAR LA COMMUNE

Lors d'une précédente délibération le Conseil a mandaté le Maire pour ouvrir une enquête publique pour le détournement d'une portion de chemin communal passant devant chez Mr Blum, par achat / vente d'une portion de chemin équivalente l'un appartenant à Mr Blum, l'autre à la Commune.

Il s'avère que cette procédure n'est pas la bonne. Il convient d'abord d'acquérir la portion de chemin qui permettra le contournement de la propriété de Mr Blum, ensuite seulement, l'enquête pourra avoir lieu et éventuellement la vente du chemin. En conséquence le Conseil municipal **après en avoir délibéré** mandate le Maire pour :

contacter Mr Blum afin d'acquérir la portion prévue pour le contournement,
signer tous les actes nécessaires à cette acquisition
pour 7 contre 0 abstention 0

Elargissement du chemin de Garel :

ce projet qui date maintenant de plusieurs mois doit entrer dans sa phase opérationnelle car un C.U. et un permis de construire ont été accordés à Mr Lanoire, sous réserve de la création de la voirie par la commune. L'ensemble des propriétaires concernés a donné un avis de principe favorable. Il reste à leur faire des propositions. Les domaines ayant envisagé un prix d'achat à moins de 1 € le m², compte tenu des faibles surfaces concernées, le maire pense que ce prix n'est pas raisonnable. En conséquence il souhaite que le Conseil s'engage sur une proposition plus juste pour les vendeurs même si en fait les sommes concernées resteront minimes.

Après en avoir délibéré le Conseil :

propose au Maire d'acheter ces terrains au prix de 2 € le m²
mandate le Maire pour signer tous les actes et engagements nécessaires à cet effet.
pour 7 contre 0 abstention 0

4/ DOSSIER « PLUS BEAU VILLAGE DE FRANCE »

le Maire donne lecture au Conseil qui l'approuve de la lettre de candidature auprès de l'association « un des plus beaux villages de France ». Le dossier sera envoyé dès que les arrêtés de classement de l'Abbaye et de la Maison du Roy demandés aux services du S.D.A.P. seront arrivés.

5/ TRAVAUX DANS L'ABBAYE

Le Maire expose au Conseil qu'après entretien avec l'A.B.F. il ressort qu'il serait important de prévoir en 2011 des travaux à l'intérieur de l'église (murs, vitraux...) et à l'extérieur (mise hors d'eau du porche Sud). **Le Conseil donne son accord** pour entreprendre ces travaux d'entretien aux conditions habituelles de financement.

délibération :

Le Maire expose au Conseil l'urgence qu'il y a à effectuer des travaux d'entretien général dans l'église. Les murs et les vitraux en particulier exigent une intervention de préservation.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

- **décide** de donner son accord pour un programme en 2011 de 200 000 €uros selon le plan de financement habituel pour les travaux de strict entretien sur monument historique,
- **mandate** le Maire pour prendre l'attache de Monsieur l'Architecte des bâtiments de France et des responsables du Conseil général afin de définir les priorités, procéder aux évaluations financières et consulter des entreprises chargées des travaux.

pour 7 contre 0 abstention 0

6/ QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire présente une lettre de M. Dominique Lemoine par laquelle il demande que le chemin du Mas de Cornio soit réhabilité car il est de plus en plus dégradé par la circulation. Le Conseil accepte de prendre ce projet dans le programme 2011.

Mur du Célé : ces travaux qui ont été exécutés à l'automne 2009 nécessitent une nouvelle intervention de l'entreprise Chevrin-Gély. Les joints se sont effrités sur une profondeur variable. En conséquence ils seront refaits, comme il se doit en pareil cas, la garantie s'appliquant. Les travaux devraient se dérouler début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

signé
Le Maire
Michel Delpèch

signé
Le secrétaire de séance
Guy Fabre